

SUPPLÉMENT DE DIPLOME (*)
Espagne

DÉSIGNATION DU DIPLOME (langue d'origine: ES)
TÉCNICO EN PELUQUERÍA

TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLOME (français)
TECHNICIEN DE COIFFURE

DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNEL

Compétence générale

Mettre en valeur l'image personnelle et conseiller le client, appliquer des techniques de coiffeur pour le soin et l'embellissement des cheveux, et des techniques complémentaires de manucure, pédicure, soin et rasage de la barbe et la moustache dans des conditions optimales de qualité et de sécurité et hygiène. Administrer, gérer et organiser un salon de coiffure en optimisant le déroulement de l'activité de l'entreprise sous la supervision correspondante.

Unités de compétence

1. Conseiller le client sur les modifications possibles de son image personnelle par le soin et la transformation esthétique des cheveux
2. Effectuer des traitements esthétiques des modifications capillaires, et appliquer des techniques d'hygiène capillaire
3. Changer totalement ou partiellement la couleur des cheveux
4. Tailler les cheveux en fonction du style choisi et appliquer des techniques de soin et de rasage de la barbe et de la moustache
5. Changer la forme des cheveux de façon permanente et temporelle, les coiffer et les disposer en fonction du style choisi
6. Supprimer la pilosité par des procédures mécaniques ou la décolorer pour la camoufler
7. Appliquer des techniques de manucure et de pédicure
8. Assurer l'administration, la gestion et la commercialisation d'une petite entreprise

EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLOME

Directeur technique artistique de salons de coiffure. Styliste. Coiffeur. Manucure. Barbier.

(*) Note explicative

Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).

L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui -ci qu'elle estime non pertinente.

Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
Niveau du diplôme au pays émetteur Formación Profesional de Grado Medio (CNED 33 F – Degré Moyen de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) Formation aux Centres de Travail : passable/insuffisant Système d'évaluation continue
Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation Baccalauréat et Cycles de Formation du degré supérieur de la même famille professionnelle ou d'une famille assimilée réglementairement établie	Conventions internationales
Base légale : Loi 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 629/1995 du 21 avril (Journal Officiel de l'État BOE 21/09/95)	

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES

Type de formation professionnelle suivie	Pourcentage du programme formatif total (%)	Durée <i>Heures/semaines/mois/années</i>
* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail - Administration, gestion et commercialisation dans la petite entreprise. - Anatomie et physiologie humaines élémentaires - Changements de couleur des cheveux - Changements de forme des cheveux - Coupes de cheveux et techniques complémentaires - Cosmétologie appliquée à la coiffure - Direction technique et artistique - Formation dans un Centre de Travail - Formation et Orientation du Travail - Hygiène, désinfection et stérilisation appliquées à la coiffure - Coiffures, finitions, dispositions - Techniques de base de manucure et pédicure - Traitements capillaires	<i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i>	2000 heures
Conditions d'accès requises Posséder le brevet de Diplômé en Enseignement Secondaire ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès. Information supplémentaire http://www.educacion.es		